



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.105/PV.390
6 août 1993

FRANCAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

PROCES-VERBAL DE LA 390e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 16 juin 1993, à 15 heures

Président

M. HOHENFELLNER

(Autriche)

Questions diverses (suite)

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de préférence dans la même langue que le texte auquel elles sont apportées. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du procès-verbal. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent procès-verbal et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

93-86114 2070L (F)

La séance est ouverte à 15 h 25.

QUESTIONS DIVERSES (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je regrette beaucoup que bien que je sois arrivé à l'heure, nous n'ayons pas pu commencer cette séance à l'heure dite. Mais je n'en suis pas responsable.

M. REY (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord demander au Président et aux membres du Comité de m'excuser d'avoir retardé le début de la réunion mais, en vérité, il n'était pas prévu que j'interviendrais en premier. Je ne vois toutefois aucun inconvénient à le faire pour présenter, au nom du Groupe des 77, que mon pays a l'honneur de présider, quelques remarques concernant les trois questions que le Comité examine en ce moment, en vue de trouver une définition et de prendre une décision à leur sujet.

Dans mon intervention précédente, j'ai eu l'occasion d'exposer la position du Groupe des 77 sur la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. J'ai dit à cette occasion que le Groupe des 77 est conscient de ce que la tenue d'une conférence de cette nature exige une définition claire et détaillée de ses buts et objectifs et que, par conséquent, le Groupe des 77 était disposé à participer activement aux efforts déployés dans ce sens.

En ce qui concerne la date et le lieu de la réunion, je crois que des propositions ont déjà été faites au sein du Groupe de travail. Le Groupe des 77, quant à lui, s'accomodera de ce qui sera décidé en la matière.

La délégation de la Colombie envisage avec grand plaisir le transfert à Vienne du siège du Bureau des affaires spatiales, étant donné que des recherches extrêmement importantes sont conduites en Autriche dans les domaines de la science et de la technique spatiales. En outre, ce pays a déjà accueilli des conférences telles que la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), ainsi que les réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1991, événements auxquels j'ai eu l'honneur d'assister personnellement et durant lesquels j'ai pu réellement apprécier les nombreuses facilités que le Gouvernement autrichien est en mesure d'offrir lors de la tenue de ce genre de conférences.

M. Rey (Colombie)

Je crois que les membres du Groupe des 77 sont également de cet avis, mais qu'ils éprouvent quelques inquiétudes au sujet de ce transfert, car, bien qu'ils aient une excellente opinion du fonctionnement des activités spatiales de Vienne, certains points restent à considérer. Tout d'abord, je dois signaler que le Groupe des 77 ne voit aucun inconvénient à ce que les réunions du Comité et du Sous-Comité scientifique et technique aient lieu à Vienne. Toutefois, la tenue des réunions du Sous-Comité juridique présente quelques problèmes, non pas qu'elles soient différentes, mais parce que, comme le fait observer le Groupe des 77, en général la tenue de réunions ailleurs qu'à New York peut présenter certains inconvénients.

Il s'agit en premier lieu de l'absence de représentations diplomatiques de certains pays membres du Comité à Vienne. C'est ainsi que, sur les 11 pays africains, sept n'ont pas de représentation diplomatique à Vienne; dans le cas des pays asiatiques, l'un d'eux n'a pas non plus de représentation dans cette ville.

M. Rey (Colombie)

En d'autres termes, huit pays sur 31 au total. C'est-à-dire que 25 % des délégations n'ont pas de représentation à Vienne.

Le Groupe a tenu à faire part de cette préoccupation au Sous-Comité afin d'examiner la possibilité de trouver une solution pour ces pays. Il s'agirait essentiellement d'appliquer la norme existante, laquelle consisterait essentiellement à continuer d'appliquer la pratique en vigueur, à savoir alterner le lieu des réunions. Chacun sait que les sessions du Sous-Comité se tiennent à tour de rôle en Europe - à Genève - et à New York. Ce que propose le Groupe est simplement la continuation de cette pratique, étant entendu, bien sûr, que le lieu de réunion en Europe serait Vienne.

C'est au nom des membres latino-américains du Comité que je parle maintenant de la demande d'admission au Comité déposée par un pays d'Asie. Nos pays, et le mien en particulier, sont favorables à l'élargissement de la composition du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous ne sommes nullement contre la participation de quelque pays que ce soit; au contraire, nous pensons qu'une participation plus large est toujours la bienvenue.

Troisièmement, les pays d'Amérique latine, y compris le mien, sont des pays respectueux du droit de chaque groupe régional de choisir ses représentants. Nous ne sommes donc pas du tout opposés à cet élargissement à condition que la représentation des autres groupes régionaux augmente dans les mêmes proportions. Tout autre arrangement serait totalement inacceptable pour nous.

M. ORDZHONIKIDZE (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :
Si j'ai bien compris, nous examinons en ce moment le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses". C'est au nom de la seule Fédération de Russie que j'interviens; ma déclaration sera donc plus courte que la précédente.

Pendant la présente session du Comité, on a vu se dégager un large accord sur le bien-fondé d'un élargissement de la composition du Comité. En fait, tout au long des consultations officieuses qui ont eu lieu sur cette question, ma délégation a été d'avis que si l'on veut que le Comité traite efficacement des questions relatives à l'espace, il faut que les Etats qui sont à même d'apporter une réelle contribution aux activités spatiales et de partager leur

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie)

expérience, leurs progrès et leurs programmes avec les Nations Unies en fassent partie. Nous sommes partis de l'idée qu'il est possible d'arriver à un accord qui permette de régler cette question. Le prestige du Comité ne peut que s'en trouver renforcé.

Malheureusement, au dernier moment, pour des raisons qui nous échappent, des considérations d'ordre numérique ont été soulevées, bien que, dans le domaine spatial, quantité ne veuille pas toujours dire qualité. Il nous semble que ce à quoi nous devons songer n'est pas de remplir le Comité de représentants de certaines régions en particulier, mais de représentants d'Etats ayant une expérience en matière d'activités spatiales - des Etats à même d'apporter une véritable contribution aux activités du Comité. C'est cela la caractéristique de cet organe particulier des Nations Unies. Nous ne souhaitons évidemment pas qu'il y ait davantage de sièges vides dans cette salle, car le prestige du Comité s'en trouverait diminué.

Nous en appelons sérieusement aux représentants du Groupe des 77 de ne pas réduire à néant à la dernière minute le consensus qui s'est fait jour, d'autant que la logique de leur approche, basée sur des critères numériques nous échappe.

Au titre du point intitulé "Questions diverses", nous examinons également la question d'une future Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 3). A cet égard, nous avons de sérieux doutes quant au libellé du document officieux que nous avons reçu, selon lequel le Comité aurait examiné dans le détail les différents aspects de cette conférence.

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie)

Je ne me souviens pas qu'une discussion aussi détaillée des divers aspects de la conférence ait eu lieu, et je doute que nous ayons jamais examiné ce problème sérieusement. Certes, certaines délégations ont pris la parole, l'une après l'autre; mais aucune discussion sérieuse n'a eu lieu, et ce, pour la raison suivante : ceux qui ont fait cette proposition n'ont malheureusement pas pu nous expliquer clairement et de façon compréhensible ce qu'ils attendent de cette conférence. Quels seront ses objectifs? Quelles seront ses tâches? Quelles seront les questions spécifiques qui devront être examinées à la conférence? Et tout d'abord pourquoi cette conférence est-elle nécessaire? Tant que cela ne nous aura pas été expliqué clairement, tant que nous ne serons pas prêts à prendre une décision, ma délégation ne peut appuyer aucun texte relatif à la conférence qui laisse entendre que le Comité est prêt à traiter de cette question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisqu'il est clair que nous traitons de questions que je souhaitais aborder lors de consultations officieuses, et afin que nous ayons suffisamment de temps pour discuter ces questions très franchement de façon à parvenir à un consensus, je suggère, si la Colombie est d'accord, que nous continuions à discuter ces points dans le cadre des consultations officieuses que j'ai l'intention de tenir immédiatement après la séance. A ce moment-là, nous traiterons de toutes ces questions et de celles qui ont été soulevées par les représentants de la Colombie et de la Fédération de Russie.

M. REY (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je n'ai rien contre votre proposition. Mais avant d'entamer ces consultations officieuses, j'aimerais répondre à la déclaration du représentant de la Fédération de Russie.

Je ne sais ni de quel consensus ni de quels accords il parle. Le Groupe des Etats d'Amérique latine ne le sait pas davantage. Nous n'avons aucune idée de ce à quoi il fait allusion. Nous ne savons même pas quel est le sujet du problème. Ce que ma délégation a dit, au nom du groupe des pays latino-américains, c'est que nous n'avons aucune objection à l'entrée au Comité de quelque pays que ce soit, à condition que l'accroissement du nombre des participants se fasse dans les mêmes proportions pour tous les groupes régionaux. Pourquoi? Parce que c'est ce qui est stipulé dans la Charte des

M. Rey (Colombie)

Nations Unies. Ici, heureusement, même si ce n'est qu'en principe, il n'existe ni pays de première classe ni pays de seconde classe; par conséquent, on ne peut pas traiter les pays de manière sélective, ce qui reviendrait à préjuger de l'incapacité des représentants des autres régions à participer aux travaux du Comité. C'est une chose que je n'accepte pas, ni au nom de ma délégation, ni au nom des pays latino-américains.

Je ne sais s'il y a un problème. J'ignore quels sont les accords ou les consensus auxquels on est parvenu précédemment. Je dis simplement que nous sommes prêts à accepter l'entrée du pays qui en a fait la demande, à condition d'augmenter également le nombre des membres participants des autres régions. Je ne pense pas que cela pose un problème. Si on me dit que l'on va augmenter le groupe des pays d'Asie, celui des pays d'Europe, celui des pays d'Amérique latine et celui des pays d'Afrique, et ainsi de suite, c'est parfait, il n'y a aucun problème. Mais il se peut que quelqu'un ait participé à des discussions sur des questions que nous ignorons et qu'ils sache des choses que nous ne connaissons pas.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux délégations qu'à l'issue de la présente séance auront lieu des consultations officieuses uniquement réservées aux membres du Comité.

La séance est levée à 15 h 45.